



## 16ème législature

<b>Question N° : 10314</b>	<b>De M. Hadrien Clouet</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture		<b>Ministère attributaire</b> > Culture
<b>Rubrique</b> > culture	<b>Tête d'analyse</b> >Hommage à la libre- pensée	<b>Analyse</b> > Hommage à la libre-pensée.
Question publiée au JO le : <b>25/07/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Hadrien Clouet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'absence dommageable d'établissement culturel public dédié à la libre-pensée. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, une poignée, puis une masse d'hommes et de femmes ont secoué le joug des dogmes et de l'obscurantisme, notamment personnifiés par les segments les plus brutaux de l'Église catholique, comme l'Inquisition. Retrouvant l'esprit du Ve siècle avant notre ère, lorsque l'idée démocratique était mise au jour, les philosophes humanistes, libertins, matérialistes - bref, libres-penseurs - ont permis à l'humanité de réfléchir librement. Montaigne, La Boétie, Pic de la Mirandole, Christine de Pizan, représentent cette étape fondamentale d'entrée dans l'ère moderne, aux côtés de nombreux autres qui se cachaient, écrivaient sous pseudonyme et encouraient tortures ou exécution. Considérant l'être humain comme un animal parmi les autres, ils fondent la perspective laïque en imaginant le système politique comme pure contingence, sans aucune détermination supérieure, métaphysique ou supranaturelle. Le seul héritage imposé par le passé est le préjugé et celui-ci peut être dispersé, puisque l'être humain est un produit de l'éducation et des circonstances. En conséquence, il évolue en inventant une nouvelle éducation et en transformant les circonstances. Dès lors, les libres-penseurs remettent en cause toute inégalité, par exemple celle entre femmes et hommes, esclaves et maîtres, rois et sujets, plus tard preneurs et donneurs d'ouvrage. La justice n'est plus qu'un choix collectif entre êtres de matière. C'est mus de ces convictions qu'ils rejoignent tous la Révolution française. En dépit de ce que leur doit l'histoire de la République, aucun musée ni établissement culturel d'État ne rend hommage ni ne présente les libres-pensées de France. Aussi M. le député demande à Mme la ministre de la culture si elle envisage de leur accorder la juste place qu'appellent l'histoire de l'humanité et celle du pays. Par ailleurs, nombre de grandes figures de la libre-pensée ont enseigné ou exercé leur magistrature à Toulouse (Giulio Cesare Vanini, Etienne Dolet, Michel Servet, Giordano Bruno...), soulignant que cette commune serait particulièrement adéquate pour recevoir un tel équipement public. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.